

Démarche : Saisine CST - Temps de travail – Révision ARTT

Organisme : Service Statuts-Rémunération , Comité Social Territorial départemental

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

 Pour accompagner les collectivités, un modèle de règlement du temps de travail est disponible en téléchargement ici :
https://www.cdg35.fr/accueil_internet/gerer_les_rh/les_instances_consultatives/le_comit%C3%A9_technique

 Références :

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT (article 7-1 institué par la loi du 3 janvier 2001)
- Loi 2001-2 du 3 Janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale modifiée.
- Décret n°2004-1307 du 26 novembre 2004 modifiant le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat modifié.
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.
- Loi 2019-828 du 6 août 2021 de transformation de la fonction publique - article 47

 Rappel :

La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine, décomptée sur une base annuelle de 1607 heures.
Application à compter du 1er janvier 2022 pour le bloc communal et le bloc intercommunal.

Une délibération qui décide de l'organisation du temps de travail et des modalités d'application des 1607 H annuelles est prise après avis du C.T.

Identification de la collectivité et de l'autorité territoriale :

Titre de l'autorité territoriale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Madame le Maire
- ☐ Monsieur le Maire
- ☐ Madame la Présidente
- ☐ Monsieur le Président

Nom de la collectivité :

Saisine CST - Temps de travail – Révision ARTT

En MAJUSCULE sans accent, exemples :

BECHEREL - MAIRIE

GAEL - CCAS

CHATEAUBOURG - SYNDICAT DES EAUX

Adresse postale :

NOM Prénom et qualité du référent en charge du dossier :

Numéro de téléphone du référent :

Adresse e-mail du référent :

Nombre d'habitants :

Nombre d'agents titulaires :

Nombre d'agents stagiaires :

Nombre d'agents contractuels :

Documents de gestion de personnel établis dans la collectivité :

Sélectionnez dans la liste le ou les documents de gestion obligatoires établis par la collectivité :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Tableau des effectifs

☐ Organigramme

☐ Fiches de poste

☐ Règlement intérieur

Groupe de travail et de concertation :

Participants au groupe de travail et concertation :

Date de la réunion du groupe de travail :

Saisine CST - Temps de travail – Révision ARTT

Date de la réunion d'information des agents :

Situation actuelle :

Nombre d'heures annuelles :

Nombre de jours fériés (forfait) :

Nombre de jours de congés :

Nombre de jours « extralégaux » :

ex : journée du maire...

Compensation :

Compensations envisagées :

Pièce à joindre :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Veuillez joindre votre projet de règlement du temps de travail :

Un modèle de règlement du temps de travail est proposé par le Comité Technique départemental (CT/CST). Il est téléchargeable en cliquant ci-dessous sur "le modèle suivant".